

**INTERVENTION DE PIERRE PUGNAUD***Ministère français des Affaires étrangères et européennes : Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales***RESUME****« LES REGIONS FRANÇAISES ET LA COOPERATION INTERNATIONALE »**

Avant tout, je voudrais saluer les hautes Autorités de la République démocratique du Congo, qui accueille cette Assemblée, ce grand pays francophone, qui au cœur de l'Afrique doit redevenir un partenaire de la coopération décentralisée et jouer dans le concert des régions du monde un rôle à sa vraie dimension. Je remercie le Président Cornillet d'avoir bien voulu donner la parole à l'Etat sur un sujet qui intéresse au premier chef les régions elles-mêmes et leurs élus, mais j'y vois surtout un signe du climat de confiance qui règne dans notre pays entre les pouvoirs publics nationaux et les collectivités territoriales agissant à l'international. Cette disposition d'esprit se manifeste notamment par le canal de la Délégation pour l'action extérieure (D.A.E.C.L.) dont le délégué, Antoine Joly, retenu en Chine, souhaite vous assurer de tout son concours pour la réussite de nos entreprises communes.

Le monde change et les territoires deviennent des enjeux majeurs, dans des domaines aussi divers que les biens publics mondiaux, la réalisation des Objectifs du Millénaire, la lutte contre la pauvreté, le développement durable, la maîtrise retrouvée de nos comportements trop souvent chaotiques vis-à-vis du climat et des ressources naturelles, mais aussi les flux migratoires ou les questions de gouvernance. Toutes les rencontres du moment, à Accra, à Saint-Malo la semaine passée, à Strasbourg ce mois-ci et à Istanbul bientôt mettent l'accent sur ces défis.

Dans ce contexte, la **communauté mondiale des régions**, par son expression collective, qu'il s'agisse du FOGAR ou de notre Association des régions francophones, a un rôle particulier et éminent à jouer. **Avocate des territoires**, elle porte une expérience que n'ont ni les Etats, ni les bailleurs de fonds. Les régions, quelles que soient leur place dans le libre ordonnancement institutionnel de nos Etats, qu'elles soit dotées ou non de la puissance législative, aspirent à ne plus être des enjeux passifs, des échelons de déconcentration des stratégies sectorielles, mais bien des **lieux de décision**, et, qui mieux est, des **lieux de concertation démocratique** des acteurs, des **foyers de cohérence**. Des pôles de développement endogène et, souvent, des pôles de compétitivité, s'appuyant sur les avantages comparatifs qui existent même dans les pays les plus pauvres. Bien sûr, elles ne doivent pas écraser ces autres territoires pertinents que peuvent être à leurs échelles respectives les aires métropolitaines, les villes, les communautés rurales, tout l'agencement qui vise à offrir aux citoyens les services de proximité et les clés pour le bien-être personnel et familial. Mais elles sont des **ensemblers légitimes** et des **interlocuteurs qualifiés**, tant des responsables nationaux que de la communauté internationale, et en particulier des bailleurs de fonds, des agences de développement, des regroupements continentaux ou sous-régionaux.

Elle le fait dans le cadre de la représentation mondiale des pouvoirs locaux qui depuis le congrès fondateur de Paris en mai 2004 s'incarne en **Cités et Gouvernements locaux unis (C.G.L.U.)** et, pour ce qui est de l'A.I.R.F., depuis sa fondation à Lyon, à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister, il s'agit d'apporter, par sa dimension francophone, une dimension de perception spéciale des diversités culturelles. Nous n'avons pas le monopole de la compréhension du monde, mais une sensibilité partagée qui nous pose, non en donneurs de leçons, mais en porteurs d'expérience vécue. C'est là que l'apport de la **coopération décentralisée**, telle que nous la connaissons, est irremplaçable. « *Être utile en temps utile* », telle pourrait être sa devise, après plus de quarante ans d'engagements volontairement consentis entre **partenaires égaux, responsables et compétents**. Les 26 régions françaises, leur organisation représentative, l'Association des Régions de France (A.R.F.) sont présentes dans plus de cent pays, par leur partenariat, soit individuellement, soit parfois dans une dispositif d'ensemble, piloté conjointement, comme c'est le cas au Maroc ou à Madagascar. L'Etat pour sa part soutient cet effort par ses cofinancements, par l'aide aux réseaux régionaux qui se sont constitués, à l'image de ces précédents déjà anciens que sont RESACOOOP en Rhône-Alpes ou l'IRCOD Alsace et qui sont en voie de généralisation. **Les régions françaises sont présentes dans tous les registres** : le **transfrontalier**, les **coopérations de voisinage**, comme celles que pratiquent nos régions d'Outre-Mer en particulier dans la Caraïbe et l'océan Indien, sans oublier que notre plus longue frontière terrestre est entre la

**INTERVENTION DE PIERRE POUGNAUD**

*Ministère français des Affaires étrangères et européennes : Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales*

région Guyane et l'Etat brésilien d'Amapa, sans oublier nos voisinages canadiens ; mais aussi la coopération méditerranéenne, mais aussi les **réseaux géographiques ou thématiques**, européens ou mondiaux, et la **coopération singulière**, dans la durée, avec un **partenaire choisi et fidèle**. Nous avons sans doute des progrès à faire dans le domaine des projets communautaires, de **l'articulation avec le multilatéral**. Mais certaines approches intégrées du développement territorial, tels les projets ART-GOLD du P.N.U.D., fournissent des cadres conceptuels et opérationnels que l'on aurait tort de négliger. Et je crois savoir que l'Agence française de développement (A.F.D.) intègre désormais dans ses stratégies la dimension des territoires et que nos ambassades en tiennent compte, en particulier dans les documents communs de partenariat (D.C.P.). L'approche régionale classique peut aussi se combiner avec d'autres logiques territoriales, comme celle des grands bassins fluviaux, et il est bon d'en parler, ici, à Kinshasa, pour évoquer les coopérations autour du Congo, du Sénégal, du Niger ou du Mékong, dont vous savez que la France se soucie, au plus haut niveau de l'Etat.

*(le propos sera illustré, dans la limite du temps disponible, par des données chiffrées et des exemples de coopérations menées par les régions)*

Les régions françaises ont su, aussi, se placer dans des situations de partenariat avec leurs homologues européens – Allemands, Espagnols, Italiens, et maintenant d'autres - pour coopérer avec des régions d'autres continents, dans d'autres configurations que le classique « nord-sud » / « donateur-bénéficiaire » dont on voit maintenant, après quatre décennies, les limites et je sais bien, en ma qualité de président en exercice du Collège européen des experts en administration publique (CEEAP) que « *le bénéficiaire d'aujourd'hui peut être l'expert de demain* ». Et l'initiative IDHIL (Institut des hautes études de l'action internationale des collectivités locales), lancée à Grenoble avec les collectivités rhônalpines et le soutien du gouvernement français et du P.N.U.D., sera une nouvelle étape du travail des élus, des praticiens et de la communauté du savoir sur nos modes de coopération et leur devenir.

Enfin, pour évoquer rapidement des pistes d'avenir dont il sera sans doute débattu par ailleurs lors de ces journées au bord du fleuve Congo, nous ne pouvons que formuler le souhait que les régions francophones puissent se faire entendre à l'occasion du Sommet des Régions que le Président Wade a convié à Dakar à l'automne 2009, de même que lors de la Rencontre des régions pour la sécurité alimentaire, portée par la C.R.P.M. en liaison avec le FOGAR. Enfin, ajoutons que la Communauté des régions peut, sous certaines conditions et dans le respect de la souveraineté des Etats, jouer un rôle appréciable dans les processus de rétablissement de la paix, de gestion post-conflit et de reconstruction, de même que plus tard dans la construction d'ensembles intégrés de coopération, comme on l'a vu dans la construction européenne elle-même et comme on le verra demain autour de la Méditerranée.

\*

La rencontre de Kinshasa, outre qu'elle pourra être un point de départ, je l'espère, pour des partenariats féconds avec les **provinces de la R.D.C.**, marque une nouvelle étape, et le Gouvernement français se réjouit que cela soit sur ce Continent africain qui, en matière de gouvernance, régionale et locale, s'est doté au cours des dernières années de réseaux compétents, actifs et que nous souhaitons encourager. Le monde local doit sans aucun doute se fédérer avec le monde de la connaissance, avec celui de l'économie et de la culture, autour de ces communautés géographiquement légitimes que sont les territoires vécus et notamment ceux de dimension immédiatement infra-étatique. Les régions, quelle que soit leur dénomination officielle. Les « régions », déjà mentionnées à la fin du Vème siècle dans une lettre de St Remy au roi Clovis, comme l'ont montré les recherches du Pr Rouche. Ce n'est pas d'hier et elles ont un bel avenir ! Faut-il encore que des réformes de découpage trop fréquentes ne détruisent pas le profond sentiment de commune appartenance qui, seul, permet d'entreprendre et de réussir. L'A.I.R.F. apporte, dans ce nouveau concert, son expérience déjà reconnue, un esprit pénétré d'humanisme et de sens du concret, la compétence des élus et des fonctionnaires de l'Association comme des régions adhérentes. Elle constitue un bel exemple de « mutualisation » des ressources, de capitalisation des bonnes pratiques. *Et si la coopération internationale des régions ne peut pas à elle seule faire des miracles, je suis sûr qu'elle peut faire des merveilles...*